



# JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse : 94, avenue Adoula coin des Usines, Commune Lubumbashi, Katanga /RDC, Tél : 0994075191 et 0818050488, E-mail : [justicia.asbl@gmail.com](mailto:justicia.asbl@gmail.com), Site web : [www.justiciahumanriqths.org](http://www.justiciahumanriqths.org)

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°005/JUST/2019

### **La Sénatrice Francine MUYUMBA fait séquestrer et torturer deux militaires FARDC affectés à la garde de sa propre résidence à Lubumbashi**

Le 23 avril 2019, JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains basée à Lubumbashi, en République démocratique du Congo exprime sa profonde désapprobation face aux actes de séquestration suivie des tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants dont s'est rendue coupable la sénatrice Francine MUYUMBA à Lubumbashi, en complicité avec le Général MUSHIMBA de la 2<sup>ème</sup> zone de défense des FARDC.

En effet, suite à l'organisation des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs, la Sénatrice Francine MUYUMBA s'était rendue à Lubumbashi et sollicitera curieusement du Commandant chargé des opérations et renseignements de la 2<sup>ème</sup> zone de défense, le Général MUSHIMBA, la garde de sa résidence située au quartier Golf les Battants par des militaires FARDC.

Ainsi, ce Général mettra à sa disposition six éléments FARDC au total. Le jour de la tenue des scrutins, Madame Francine MUYUMBA, après avoir reçu des visiteurs dans sa résidence, constatera plus tard la disparition de son sac à main dans lequel se trouvaient des objets de valeur dont un bijou dont la valeur serait estimée à 92 000 \$ US (dollars américains), une montre avec caméra, un stylo avec caméra et une somme de 56 000 \$ US dollars américains. Deux des six militaires ont été désignés comme les auteurs de ce vol et seront sérieusement torturés par 8 personnes dont un inspecteur de l'ANR, un Major des FARDC, quatre militaires et deux cousins de la sénatrice qui habitent chez elle. Les deux militaires soupçonnés de vol seront torturés dans cette résidence privée, pendant 5 jours sur ordre de Mme Francine MUYUMBA, avec la bénédiction du Général MUSHIMBA, soit du 11. 04 au 16.04 2019. Ils auraient ainsi passé aux aveux. La montre avec caméra, le stylo avec caméra ainsi qu'une partie de l'argent seront donc retrouvés et restitués.

A la suite des tortures subies, ces militaires ont été internés dans une polyclinique à Lubumbashi où les visites des membres des familles ainsi que de leurs proches sont strictement interdites par le Général MUSHIMBA.

JUSTICIA Asbl rappelle, que la République démocratique du Congo a ratifié la convention des Nations Unies contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants qu'elle a criminalisés par la Loi n° 11/008 du 09 juillet 2011.

Tout en déplorant et condamnant fermement ce vol, JUSTICIA asbl juge inadmissible qu'une personnalité politique en l'occurrence la Sénatrice Mme Francine MUYUMBA, utilise son statut pour non seulement s'arroger indûment une importante garde d'une unité combattante(FARDC), mais également se faire justice en lieu et place des instances judiciaires, en transformant même sa résidence privée en un lieu de détention et de tortures.

JUSTICIA Asbl condamne par ailleurs l'attitude très complice et répréhensible du Général MUSHIMBA qui s'est substitué aux autorités de la Police congolaise, en octroyant indûment des militaires FARDC(Unité combattante) comme gardes à la résidence d'une Sénatrice et en cautionnant la séquestration et la torture de ses propres hommes.

JUSTICIA Asbl demande à l'Auditorat général des FARDC d'interpeller sans désemparer le Général MUSHIMBA ainsi que la Sénatrice Francine MUYUMBA pour incitations des militaires à commettre des actes contraire à leurs devoirs, violations des consignes, arrestation arbitraire, détention illégale, séquestration des militaires, tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants ; tout en exigeant que des dispositions urgentes soient prises par l'Auditeur militaire supérieur à Lubumbashi pour une meilleure prise en charge des deux militaires torturés.

JUSTICIA Asbl demande au Président de la république de veiller à ce que la justice agisse avec indépendance et neutralité dans l'interpellation de la Sénatrice Francine MUYUMBA et du Général MUSHIMBA, et que les victimes ne soient ni intimidées, ni menacées ; en démontrant ainsi qu'il combat les antivaleurs acquises des précédents régimes.

JUSTICIA Asbl exhorte les victimes à ne pas avoir peur d'éventuelles intimidations et à témoigner fermement devant les autorités judiciaires.